

## Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Cette assemblée est particulière.

Nous devons en effet vous rendre compte de l'activité de l'exercice 2019 et cet exercice a été mené sous le nom d'ANS GMF VIE et l'activité a entièrement été consacrée aux épargnants de GMF VIE. Les comptes qui vous seront présentés dans quelques instants reflètent cela.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, notre association a pris le nom d'ANS VIE COVEA mais surtout elle a changé son périmètre d'intervention. En effet, depuis cette date, outre les épargnants de GMF VIE, ce sont aussi ceux de MAAF VIE et de MMA VIE qui sont concernés. Rien n'a réellement changé dans l'activité de notre association sauf son périmètre.

Il nous semble utile de rappeler ici quels sont les différents acteurs et le rôle de chacun.

Le premier point important est que les contrats dont nous parlons ici sont des contrats groupe. Quand vous avez souscrit votre contrat, vous avez adhéré à une association, aujourd'hui l'ANS VIE COVEA, en même temps que vous avez confié votre épargne à l'assureur, GMF VIE, MAAF VIE ou MMA VIE (MMA Vie SA/MMA Vie Assurances Mutuelles).

Le rôle de l'assureur est essentiel bien sûr. Il se doit de faire fructifier votre épargne en combinant performance et sécurité.

Le contrat d'assurance vie ou épargne est par définition un contrat de longue durée. L'évolution de l'environnement réglementaire et économique fait que ses dispositions initiales ont besoin d'être adaptées régulièrement. C'est pourquoi, c'est l'association qui souscrit des contrats collectifs dont les termes sont identiques pour tous les adhérents. C'est l'association qui négocie avec l'assureur les éventuels avenants. Evidemment, lorsqu'il y a des modifications, elles sont soumises à votre assemblée pour ratification et chaque adhérent est informé. L'association a aussi la responsabilité de surveiller la gestion de l'assureur et plus particulièrement sa gestion financière car c'est votre argent qu'il gère. L'association est aussi consultée sur les revalorisations annuelles.

Enfin, chaque adhérent a la possibilité de participer à l'assemblée générale de l'association et y dispose d'un droit de vote selon le principe mutualiste « un homme, une voix ».

Ce rappel étant effectué, venons-en à l'activité de l'association en 2019. Elle a, comme chaque année et comme il vient d'être rappelé suivi tout au long de l'année la gestion de GMF Vie. Elle a aussi consacré beaucoup de temps à la préparation et à la mise en place de l'association élargie. A ce jour, les travaux sont presque terminés et vous allez y contribuer au cours de cette assemblée en complétant le conseil d'administration de façon à ce que soient représentés équitablement les assurés des trois marques. Nous avons également développé un site Internet qui vous est réservé. Il vous tiendra informés de l'actualité de l'association mais, bien sûr, c'est le site de votre assureur qui vous permettra de suivre l'évolution de votre épargne et de faire les opérations de gestion concernant cette épargne.

Le suivi de l'activité de l'assureur est désormais assuré par trois comités techniques, un pour MMA VIE, un pour MAAF VIE et un pour GMF VIE. Ces comités ont été mis en place en début d'année et se composent de représentants de l'association et de représentants de l'assureur. Les administrateurs qui représentent l'association dans le comité MMA VIE sont des administrateurs assurés MMA VIE, ceux qui sont dans le comité GMF VIE sont des assurés GMF VIE et ceux qui sont dans le comité MAAF VIE sont des assurés MAAF VIE.

Au cours des dernières années, les turbulences sur les marchés financiers et l'évolution des taux des emprunts d'Etat des états à des niveaux très bas ont nécessité toute notre attention, tout comme les débats qui ont eu lieu et se poursuivent concernant les produits en Euros. Certains assureurs ont fait face à des difficultés de solvabilité et ont sollicité des aménagements des règles de solvabilité. Pour ce qui concerne les assureurs que nous suivons, aucun n'a eu de difficultés et aucun n'a demandé de dérogation. En effet, la qualité de la gestion depuis de nombreuses années a permis de constituer des marges de sécurité qui rendent inutiles ces aménagements. Les performances réalisées en 2019 sont bonnes pour les assureurs mais vous avez pu le constater en recevant vos états de situation annuels. Des informations plus précises vous seront communiquées dans quelques instants, en complément des éléments sur l'activité 2019 des contrats désormais regroupés au sein de notre association, que vous trouverez en annexe de ce rapport.

#### **À propos du montant de la cotisation (résolution 5)**

Le montant de la cotisation de l'Association est de 1,30 € par adhérent depuis 2014. Il vous est proposé de confirmer ce montant de 1,30 € par adhérent et par an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, étant précisé que cette cotisation est prélevée sur les frais de vos contrats et ne s'y ajoute pas.

#### **À propos de la ratification de la nomination de Madame Marie-Madeleine GIRARDEAU (résolution 9)**

Nous vous informons que, suite à la démission de Madame Simone LOTTE de ses fonctions d'Administrateur, le Conseil d'Administration de l'ANS Vie-Covéa du 8 janvier 2020 a désigné en remplacement Madame Marie-Madeleine GIRARDEAU en qualité d'Administrateur, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2021 à tenir en 2022.

Nous vous demandons ainsi de bien vouloir ratifier la nomination de Marie-Madeleine GIRARDEAU.

#### **À propos de l'élection de membres du Conseil d'administration (résolutions 10 à 15)**

Nous vous rappelons que le conseil comprend des administrateurs répartis en plusieurs collèges, dont un collège de trois à six membres désignés parmi les autres candidats, Adhérents de l'Association.

Dans ce dernier collège (« collège des autres candidats »), les mandats des administrateurs de :

- Monsieur Henry GILOTEAUX
- Madame Isabelle JEANVOINE
- Monsieur Patrick LAVAUD
- Monsieur Ramiro RIERA
- Monsieur Jean-Claude THENARD

arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2020.

En conséquence, il vous est proposé de procéder à l'élection de six administrateurs parmi les adhérents de l'association ayant fait acte de candidature tout en recherchant une répartition équilibrée de ces sièges

entre les assurés de chaque assureur.

En application des dispositions transitoires prévues par les statuts de l'Association approuvés par l'Assemblée générale du 17 mai 2019 (article 8), la moitié des administrateurs élus lors de l'Assemblée Générale 2020 le seront pour deux ans et l'autre moitié pour cinq ans.

Ont fait acte de candidature dans les délais et conditions prévus dans les statuts :

- Mme Isabelle JEANVOINE (GMF Vie)
- M. Patrick LAVAUD (GMF Vie)
  
- M. Bernard CHANCRIN (MAAF Vie)
- M. Jean PEROCHON (MAAF Vie)
  
- M. Emmanuel HEBERT (MMA Vie)
- Mme Corinne VICTORIA DIT THOME (MMA Vie)
- Mme Danielle DEGEORGE (MMA Vie)

Pour conclure, nous vous communiquons deux chiffres : le nombre des adhérents de l'association qui était au 31 janvier de 2 046 719 et le montant total des provisions mathématiques au 1<sup>er</sup> janvier qui s'élevait à 41 248 M€.

Notre Conseil d'Administration est parfaitement conscient de l'importance de ces enjeux et reste très mobilisé pour remplir son rôle au mieux.

## ANNEXE

### L'activité des contrats GMF Vie, MMA Vie et MAAF Vie pour l'année 2019

#### ➤ L'activité des contrats GMF Vie



Provisions Mathématiques au 31/12/2019 : 18 966 M°€



Chiffre d'affaire Multéo 2019 : 526 345 K€ dont 78 247 K€ (14,9%) en UC



Chiffre d'affaire assurance emprunteur 2019 : 6 840 K€

Depuis la dernière assemblée générale, le conseil d'administration n'a pas fait usage de la délégation consentie par l'assemblée générale de signer des avenants aux contrats groupe souscrits auprès de GMF Vie.

#### ➤ L'activité des contrats MMA Vie



Provisions Mathématiques au 31/12/2019 : 12 292 M°€



Chiffre d'affaire MMA Multisupport 2019 : 501 527 K€ dont 115 492 K€ (23%) en UC



Chiffre d'affaire assurance emprunteur 2019 : 7 295 K€

En 2019, les principales évolutions autorisées par la Commission des contrats d'assurance de groupe MMA Assurances Mutuelles aux contrats de groupe souscrits auprès de MMA Vie (SA)/MMA Vie Assurances Mutuelles Vie ont porté sur les sujets suivants :

- des modifications juridiques ou réglementaires : à travers la mise en place de la lettre recommandée électronique, de la résiliation possible du contrat par l'assureur dans le cadre du dispositif de Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme et de l'option fiscale par défaut sur les produits des primes versées avant le 27/09/2017 pour les contrats avec valeur de rachat,
- des modifications s'inscrivant dans le cadre de la stratégie de MMA Vie : à travers des évolutions apportées à l'offre Assurance Emprunteur MMA, l'application aux contrats en cours et aux nouvelles adhésions du plafonnement du taux maximal autorisé défini par le code des assurances, la suppression d'une exclusion de garantie du produit Capital Décès,
- le changement de souscripteur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### ➤ L'activité des contrats MAAF Vie



Provisions Mathématiques au 31/12/2019 : 9 992 M°€



Chiffre d'affaire Winalto 2019 : 558 845 K€ dont 109 684 K€ (19,6%) en UC



Chiffre d'affaire assurance emprunteur 2019 : 6 032 K€

En 2019, la seule modification apportée et approuvée par la commission des contrats d'assurance de groupe MAAF Assurances aux contrats de groupe souscrits auprès de l'assureur MAAF Vie a concerné le changement de souscripteur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.